

M. MASSEY: Je ne puis m'exprimer plus clairement. J'ai fait de mon mieux; j'espérais que l'honorable député comprendrait. Je suis sûr que la semence prendra racine peu à peu et lèvera.

M. MARTIN: Je crains le contraire.

M. MASSEY: Alors, elle a été semée dans un terrain aride. Je reviens au problème dans son sens le plus large. La situation actuelle de la jeunesse demande l'intervention la plus complète possible. J'ai, dans des occasions antérieures, supplié le ministre de montrer au moins quelque intention d'agir en faveur de la jeunesse. En voici un indice. Mais jusqu'où iront les résultats? Après tout, un million est un montant considérable. Le problème de l'instruction de la jeunesse, le problème de l'employer d'une manière profitable, le problème des apprentissages, et toutes les questions que j'ai mentionnées, sont vastes et difficiles. Toute la question de l'amélioration du sort des jeunes gens est compliquée. A mon sens, le crédit du ministre n'est qu'un début. Ce crédit doit être appliqué. Il y a un million de dollars à dépenser. Je n'ai pas demandé au ministre, et je ne compte pas lui demander, combien il affectera aux travaux forestiers, aux industries primaires, à l'agriculture ou aux métiers du bâtiment. Il me répondrait, je présume, qu'il n'a pas encore ces renseignements. Le Comité de placement des jeunes de la Commission nationale de placement sera sans doute chargé de dépenser ces deniers publics.

L'hon. M. ROGERS: Non, cette suggestion n'est réellement pas justifiée, car il n'y a jamais eu la moindre indication que le Comité de placement des jeunes exercerait aucune fonction administrative. La Commission nationale de placement n'a aucun de ces devoirs à remplir.

M. MASSEY: Puis-je dire au ministre que bien que la Commission ne soit peut-être pas réellement chargée de cette fonction, elle a certainement annoncé le projet de réfection des maisons. Ceux qui sont chargés de la publicité, les comités locaux, ont été nommés par la Commission et sont sous son autorité.

L'hon. M. ROGERS: C'est un travail d'organisation.

M. MASSEY: Oui, en ce qui concerne cette question. Il doit y avoir un travail d'orientation à cet égard. Peut-être ne pouvons-nous l'appeler publicité, mais c'est du moins un travail d'organisation. Le ministre doit justifier son crédit, et à cette fin, il doit l'utiliser le mieux possible. Si la jeunesse doit profiter de ce crédit, elle doit savoir quelle partie en sera dépensée, afin d'en bénéficier. Il y a un travail d'organisation à faire. J'ai

donc raison de supposer que le Comité de placement des jeunes aura beaucoup à voir à l'emploi de cet argent.

Monsieur le président, j'ai une profonde estime pour les deux autres membres du comité, que je connais personnellement et que j'admire. Comme j'ai déjà essayé de le faire, je veux expliquer clairement que je ne parle pas d'un point de vue politique. Je fais allusion à tout le comité formé de cinq jeunes gens cherchant à résoudre le problème de la jeunesse canadienne. On a recueilli des renseignements, et des rapports ont été présentés. Nous en sommes rendus au point où l'on va se mettre sérieusement à l'œuvre sur la recommandation du comité. Si le ministre pense que les intérêts de la jeunesse du Canada peuvent être laissés entre les mains de ce comité de cinq membres seulement, alors, je crains que nous ne soyons pas allés bien loin dans cette voie.

Après tout, le ministre sait fort bien qu'il y a dans tout le Canada des organisations très variées de la jeunesse. Il y a des organismes particuliers et il y a des groupes d'organisations d'importance régionale ou nationale. L'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) a proposé d'une façon très habile une motion relative aux bourses universitaires. Nous avons, à différentes reprises, tenté de proposer certains projets et d'exposer certaines idées sur ce que nous pourrions accomplir en faveur de la jeunesse. Les associations de jeunes gens du pays ont fait preuve d'activité. Le Parlement n'a pas été seul à s'occuper de ces problèmes. Ces organisations en ont entendu parler et plusieurs d'entre elles ont pris certaines mesures. En d'autres termes, la jeunesse manifeste le désir de faire sa part dans sa propre sphère.

Le ministre, j'en suis sûr, ne croit pas qu'il puisse exister entre un comité national de cinq membres seulement et les associations de jeunesse du pays la même collaboration que celle qui, d'après lui, existe entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces organisations de jeunes gens ont sûrement le droit de se réunir pour l'étude de certains problèmes. On devrait assurément leur fournir les moyens de les examiner. Il serait très regrettable, à mon sens, de permettre aux groupes de jeunes gens du pays—inquiets de plus d'une façon à l'époque où nous vivons—d'être laissés à eux-mêmes, sans direction et sans appui et d'exprimer des opinions susceptibles de fermenter et de s'envenimer s'ils n'ont pas de chef reconnu. Ce que je veux dire c'est que ces associations n'ont pas à leur disposition de sources où elles puissent puiser des renseignements au sujet de certaines questions qui les intéressent d'une façon spéciale. Par tout le Canada, nous avons une population variée,